

NUMAD 2017

*“ Comment résoudre aujourd’hui les problèmes de demain ? ”*

## **RAPPORT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ**

### **Sujet : La réforme de l’ONU et du Conseil de Sécurité**



En 1942, Franklin D. Roosevelt, alors président des Etats-Unis, utilisa pour la première fois les mots “Nations Unies” au cours d’un rassemblement de 26 gouvernements qui par la suite prêteront serment pour continuer la lutte contre l’Axe et de tout faire pour éviter des conflits armés tel que la Première et la Seconde guerres mondiales. Trois ans après, le 24 octobre 1945, 50 Etats signent la Charte des Nations Unies à San Francisco : l’ONU est née.

Aujourd’hui l’Organisation des Nations Unies, ou l’ONU, est une organisation internationale qui regroupe tous les Etats du monde à quelques exceptions près. Successeur de la Société des Nations (1919-1946), cette organisation a pour objectif le maintien de la paix mondiale. En plus d’une organisation, l’ONU est aussi un forum de discussion qui vise à traiter des problèmes internationaux et promeut ainsi la coopération inter-étatique.

Cependant, après 72 ans d’existence, la charte de l’ONU, document fondateur de l’organisation, rédigée dans un contexte particulier par une minorité de pays, n’a toujours pas changé. Pourtant, les tentatives pour la modifier n’ont pas manqué. Notamment en 1993, avec la création d’une commission dédiée par la résolution 48/26 de l’assemblée générale. Mais ces essais ne donnèrent pas de résultats et depuis 2009 la question reste en suspens. Alors en prenant en compte des défis futures et du contexte actuel, l’organisation de l’ONU est-elle toujours apte à réaliser à ces objectifs ? en d’autres termes faut il réformer l’ONU, et si oui comment, en fonction de quels principes et de quels critères ? Si la réforme que nous serions prêts à mettre en œuvre pouvait accoucher d’une nouvelle charte destinée à durer elle aussi 75 ans, on voit bien de quelle façon nous pourrions alors contribuer à résoudre aujourd’hui les problèmes de demain.



*Siège des Nations Unies à New York*

## **SOMMAIRE**

### **I / Rappel du fonctionnement et des objectifs de l'ONU**

- A) Objectifs fondamentaux de l'organisation**
- B) Fonctionnement général**
- C) Le Conseil de sécurité**

### **II / Problèmes et pistes de solution**

- A) Les problématiques liées à l'organisation de l'ONU**
- B) Pistes de solutions aux problèmes soulevés**

### **Conclusion**



*Assemblée générale des Nations Unies*

## I / Rappel du fonctionnement et des objectifs de l'ONU

### A / Objectifs fondamentaux de l'organisation

Les Nations Unies ont été fondées dans un contexte très particulier, celui de la Seconde Guerre mondiale, et ses objectifs inscrits dans son texte fondateur en sont le reflet. En effet, en 1943, la guerre a déjà provoqué la mort de millions de personnes, et la question posée est bien celle des moyens à mettre en œuvre pour empêcher le retour de telle catastrophe, et trouver des solutions à l'échec de la Société des Nations à stopper la marche à la guerre.

Dès le premier chapitre de la charte de l'ONU, les buts principaux de l'organisation sont clairement énoncés. Ils sont au nombre de quatre :

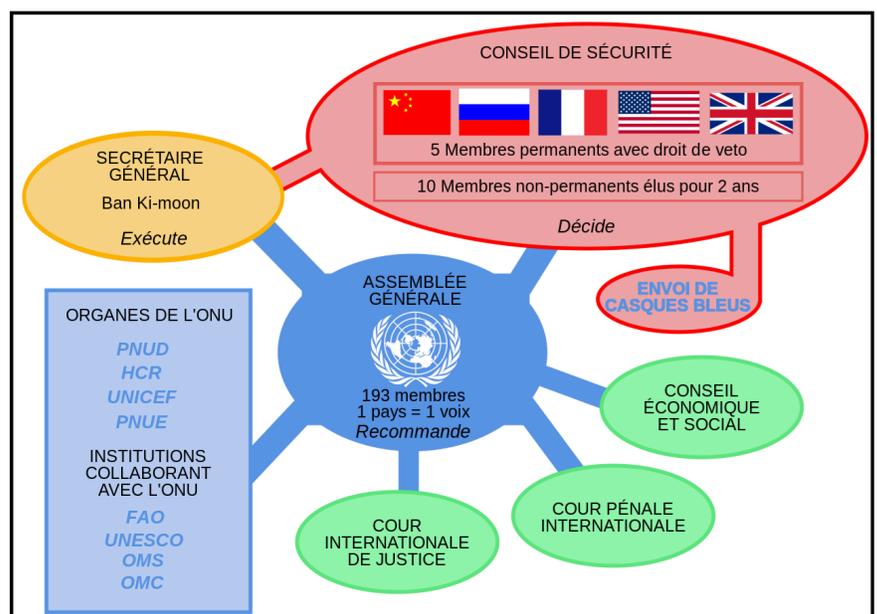
- maintenir la paix et la sécurité internationale ;
- développer des relations amicales entre États ;
- réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux.
- être un centre où s'harmonisent tous les efforts des nations vers un but commun.

Ces objectifs sont et seront toujours d'actualité, mais d'autres problèmes et d'autres sujets sont apparus depuis et prennent une place tout aussi centrale, en particulier les questions socio-économiques liées au développement des pays les plus pauvres, mais aussi plus récemment la promotion du développement durable (voir le rapport Brundtland de 1987).

### B/ Fonctionnement général

#### - L'Assemblée Générale

Elle est formée de tous les membres de l'ONU. Chaque Etat a une voix, qu'il soit grand, petit, riche ou pauvre. Son rôle est de conseiller, recommander aux divers États sur des questions internationales qui les concernent. Elle prend des initiatives sur certains problèmes qui touchent des millions de personnes. Elle élit,



Organigramme du fonctionnement des Nations Unies

avec la proposition du Conseil de Sécurité, le secrétaire générale de l'ONU, les membres non-permanent des différents organes, etc...

Selon la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale :

- examine et approuve le budget de l'Organisation et fixe le montant des quotes-parts des États Membres ;
- étudie les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement, et fait des recommandations sur ces principes ;
- discute toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et formule des recommandations sur ces questions, à l'exception des différends ou situations dont le Conseil de sécurité est en train de débattre ;
- discute toutes questions entrant dans le cadre de la Charte ou se rapportant aux pouvoirs ou fonctions de l'un des organes de l'Organisation des Nations Unies et, sous réserve des mêmes exceptions, formule des recommandations sur ces questions ;
- entreprend des études et fait des recommandations en vue de développer la coopération internationale dans le domaine politique, d'encourager le développement progressif du droit international et sa codification, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la coopération internationale dans les domaines économique, social, humanitaire, culturel, éducatif et sanitaire ;
- formule des recommandations en vue de régler pacifiquement toute situation de nature à compromettre les relations amicales entre nations ;
- Examine les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes de l'Organisation.

L'Assemblée peut également prendre des mesures en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix ou d'acte d'agression lorsque le Conseil de sécurité n'a pu agir en raison de l'opposition d'un membre permanent. Dans de tels cas, aux termes de la résolution du 3 novembre 1950 intitulée « L'union pour le maintien de la paix », l'Assemblée peut examiner immédiatement la

question afin de faire aux États Membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à prendre pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.



*Le président Obama s'adresse à l'Assemblée générale de l'ONU, le 28 septembre 2015, à New York*

### - Autres organes de l'ONU

Il existe aussi trois autres organismes de l'ONU créés en 1945, le *Conseil Economique et social*, qui réunit 54 membres élus pour trois ans, afin qu'ils provoquent des rapports et donnent des recommandations aux pays membres notamment en ce qui concerne le développement durable. Il y a aussi la *Cour Internationale de Justice* qui règle des différends entre pays selon le droit international et qui peut donner des recommandations aux autres instances sur des questions juridiques. Et finalement, le *Conseil de tutelle*, qui permet de vérifier que l'indépendance d'un territoire se déroule de façon conforme au droit international – aujourd'hui ce conseil ne se réunit que lorsqu'il est nécessaire.

L'ONU, à travers ses résolutions, a aussi créé de nombreux fonds, programmes et institutions qui traitent des problématiques plus spécifiques et qui révèlent les nouveaux objectifs que l'organisation s'est fixés. Il s'agit par exemple du *Haut-Commissariat pour le Réfugiés* (HCR) qui aide l'intégration des réfugiés dans leur pays d'accueil ou leur retour dans leurs pays d'origine. Ou bien du *Programmes des Nations Unies pour le Développement* (PNUD) qui vise à réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté. Ou encore du *Fonds des Nations Unies pour l'Enfance* (UNICEF) qui apporte une aide humanitaire et un soutien aux mères et à leurs enfants.

Certaines institutions spécialisées font aussi partie du système onusien, comme la Banque Mondiale, le Fond Monétaire International (FMI) ou l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

### **C / Fonctionnement du Conseil de sécurité**

Le Conseil de sécurité à l'ONU se compose de 15 membres. Cinq d'entre eux sont qualifiés de permanents, c'est-à-dire qu'ils sont membres du conseil pour toujours. Ces derniers sont : les États Unis, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, la France et la Chine. Les autres 10 membres sont provisoires. Cinq sont élus chaque année, et leur mandat au Conseil s'étend sur deux ans.

Tout État Membre des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil de sécurité peut être convié à participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question soumise au Conseil, si celui-ci estime que les intérêts de ce membre sont particulièrement affectés.

Selon les termes de la Charte des Nations Unies, les fonctions et pouvoirs du Conseil sont les suivants :

- maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément aux buts et aux principes des Nations Unies ;
- enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ;
- recommander des moyens d'arranger un tel différend ou les termes d'un règlement ;

- élaborer des plans en vue d'établir un système de réglementation des armements ;
- constater l'existence d'une menace contre la paix ou d'un acte d'agression et recommander les mesures à prendre ;
- inviter les Membres à appliquer des sanctions économiques et d'autres mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée pour prévenir une agression ou y mettre fin ;
- prendre des mesures d'ordre militaire contre un agresseur ;
- recommander l'admission de nouveaux membres et les conditions dans lesquelles les Etats peuvent devenir parties au Statut de la Cour internationale de Justice ;
- exercer les fonctions de tutelle de l'ONU dans les « zone stratégiques » ;
- recommander à l'Assemblée générale la nomination du Secrétaire général et élire, avec l'Assemblée générale, les membres de la Cour internationale de Justice.

Il est aussi très important de savoir que selon l'article 27 de la Charte des Nations Unies : « *Les décisions du Conseil de sécurité sur des questions de procédure sont prises par un vote affirmatif de neuf membres.* » C'est-à-dire que lorsque le Conseil de Sécurité débat sur un possible changement dans l'organisation de l'ONU, **les cinq membres permanent du Conseil n'ont plus leurs droit de veto.**

Ainsi, le Conseil de sécurité est un compromis entre la nécessaire représentativité des Etats du monde, incarnés davantage par l'Assemblée générale, et l'efficacité des mesures à prendre pour assurer la sécurité collective au sein d'une instance où les Etats les plus puissants sont un peu plus égaux que les autres.



*Réunion du Conseil de Sécurité, le 13 janvier 2017, à New York*

## II / Problèmes et piste de raisonnement

### A) Les problématiques principales liées à l'organisation de l'ONU

- Les Membres Permanents du conseil de sécurité et leur droit de veto.

Comme nous l'avons dit, en 1943 les cinq puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale se sont vues accorder plus de responsabilités, car leur niveau de développement, leurs capacités industrielles, leur puissance militaire ou leur poids démographique leur donnaient une plus grande légitimité pour maintenir la paix mondiale et la sécurité. Et les dix autres pays complètent le conseil de sécurité en apportant une plus grande diversité géographique.

Ces pays sont pourtant assez différents : il y a les deux superpuissances de l'époque, la Russie et les Etats-Unis, qui dominaient réellement la sphère mondiale, deux anciennes puissances coloniales européennes, le Royaume-Uni et la France Libre, cette dernière n'ayant pas encore retrouvée en 1943 sa pleine souveraineté, et finalement la Chine, premier foyer de population mondiale. La capacité d'influence et de rayonnement de ces pays est donc très différente au niveau international, mais les mêmes droits ont été accordés à tous : un siège permanent au Conseil de sécurité (C.S.) et le droit de veto. Ces deux droits posent de nombreux problèmes.

Premièrement concernant les sièges permanents. Le C.S. est la seule institution de l'ONU capable de mettre en œuvre des actions fortes contre des Etats et d'envoyer les casques bleus. Or, seul quinze pays peuvent prendre ce type de décisions, et parmi eux seul cinq ont toujours cette opportunité. On voit alors ici une profonde injustice qui était peut-être justifiée à une époque mais qui l'est moins maintenant. Car en effet les puissances d'antan ne le sont plus forcément aujourd'hui. Par exemple, la Russie représentait 10 % du PIB mondial (2e) en 1945, en 2015 ce chiffre tombe à 1,8 % (12e). La Russie a-t-elle toujours les moyens d'assurer le rôle qu'on lui a confié ?

Deuxièmement concernant le droit de veto. L'ONU se veut être une organisation internationale juste et équitable, et partout dans toutes les commissions chaque pays a un seul vote, peu importe sa taille ou son PIB. C'est d'ailleurs ce qui donne à l'organisation sa crédibilité en traitant chaque pays de la même manière, ce qui maintient leur cohésion. Pourtant, dans l'organe le plus important des Nations Unies, cette règle n'est plus respectée et un seul pays peut en bloquer 14 autres sur des questions de sécurité internationale. On pourrait alors voir ce droit comme profondément anti-démocratique.

Caricature de Zapiro  
"Je leur ai dit que c'était déséquilibré !"



- Le rôle de l'ONU : un simple forum ou une vraie gouvernance internationale

L'autre point de débats important, qu'il faudrait traiter, concerne l'efficacité réelle de l'ONU. En effet si on considère l'objectif majeur de l'organisation, « *Maintenir la paix et la sécurité internationales* » (Chartre, Chapitre I), il n'est aujourd'hui pas satisfait. Certes nous ne sommes pas en pleine Troisième Guerre mondiale, mais il existe de nombreux conflits soit qui sont « résolus » par d'autres acteurs (l'OTAN, les Etats-Unis...), soit qui ont été mal résolus.

Prenons l'exemple du conflit israélo-palestinien, un conflit qui dure déjà depuis le XIXe siècle, ou du moins depuis 1948 et la création de l'Etat d'Israël, et qui a causé plus de 51 000 morts. Les Nations Unies ont tenté de résoudre le problème en 1947, avec la création de l'Etat d'Israël et de la Palestine. Mais comme nous le savons cette division n'a pas tenu et aujourd'hui Israël occupe les territoires palestiniens malgré les condamnations internationales. L'ONU, face à cet échec, n'a pourtant pris position que deux fois en plus de 70 ans : en 1980 et en 2016.

Cette situation représente bien les deux raisons pourquoi l'ONU ne parvient pas à résoudre certains conflits. Tout d'abord la raison de l'inaction de la part de l'organisation est due à l'abus du droit de veto, dans notre exemple celui des Etats-Unis, c'est pourquoi l'organisation n'est intervenue que deux fois depuis 1947. Et d'autre part il s'agit du poids très faible de ces deux actions. En effet la dernière en date, la résolution 2334, ne fait que constater la violation du droit international de la part d'Israël et la condamne, mais le Conseil de sécurité ne prend aucune mesure concrète pour arrêter le conflit.

Cette situation nous fait réfléchir aux moyens que se donne l'ONU pour atteindre ces objectifs ambitieux. En effet, même si il s'agit de la plus grande institution internationale, regroupant plus de 193 Etats, jamais elle n'a utilisé toute sa force pour faire pression sur un parti responsable d'un conflit. Et ceci pour une seule raison : aucun Etat n'est obligé de suivre les recommandations de l'Assemblée générale, seulement celles du Conseil de sécurité qui est bloqué comme nous l'avons décrit. Ainsi, pour le moment, l'ONU est plus un forum international qu'une instance de gouvernance. Pourtant dans le contexte actuel, face aux difficultés de demain, le monde a besoin de cette gouvernance pour lutter contre le réchauffement climatique, les abus de la mondialisation ou encore les multiples guerres dévastatrices qui, du fait de leur internationalisation, se prolongent indéfiniment avec son cortège d'horreurs, comme on peut le constater, impuissant, aujourd'hui en Syrie, hier au Rwanda ou en ex-Yougoslavie, et demain ?



*Le logo de l'ONU, symbole de paix et d'égalité entre les Nations*

## **B) Pistes de solutions aux problèmes soulevés**

Face aux problèmes soulevés précédemment plusieurs pistes de solutions existent, à vous d'y réfléchir aux conséquences qu'elles pourraient avoir.

- Concernant le Conseil de sécurité :

1. Faudrait-il le supprimer et donner ses pouvoirs à l'Assemblée générale ?
2. modifier son organisation et réfléchir alors principalement à la suppression, à l'extension ou au maintien sous certaines conditions d'un droit de veto, à la modification de la liste des pays membres permanents du C.S. (l'Inde ? le Brésil ? l'Afrique du Sud ? un pays musulman ?...) et aux nombres de pays participants ?
3. Faut-il accorder au Conseil plus de pouvoirs exécutifs ?
4. Quel pouvoir devrait-on accorder aux casques bleus ? Selon quelles procédures devrait-on déclencher leur intervention dans un conflit ?

- Concernant l'efficacité de l'ONU :

1. Faut-il redéfinir ses objectifs et sa fonction : une instances de gouvernance ou un forum de discussions ?
2. Faudrait-il rendre les résolutions de l'Assemblée générale, elles aussi, imposables à tous les membres ?
3. Faudrait il plus de réunions de l'ONU ?
4. Faudrait-il mettre en place une liste de sanctions signée par tous les pays membres qui seraient applicables lorsqu'un pays ne respecte pas ses devoirs/accords signés ?

Il ne faut pas aussi oublier que, malgré ce que nous avons dit précédemment, l'organisation de l'ONU actuelle peut être défendue, et que, au lieu révolutionner la Charte des Nations Unies, on peut plutôt aussi demander un changement de mentalité de la part des membres de l'organisation.

## **Conclusion**

Pour conclure, l'ONU a pour objectif principal le maintien de la paix internationale et ce dernier est principalement rempli par le Conseil de sécurité constitué des 5 membres permanents possédant un droit de veto et de 10 autres pays.

Cette agencement, décidé en 1943, peut être remis en question aujourd'hui d'une part à cause du changement des relations de forces internationales avec l'avènement d'un monde multipolaire et d'autre part à cause d'un certain manque d'efficacité de l'ONU à atteindre ces objectifs.

A vous maintenant de réfléchir à la façon dont l'ONU devrait maintenant évoluer pour être en mesure de résoudre les problèmes de demain, à condition d'essayer de se projeter sur le long terme et d'imaginer les conséquences de chacune de vos propositions.

Nous vous souhaitons bonne chance et espérons vous voir très vite, si vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,

La Présidence du Conseil de Sécurité

***Pour aller plus loin dans la réflexion...***

Sur le site de l'ONU : quand l'Assemblée générale elle-même débat de la question (14/09/2015)

Où l'on peut lire notamment : « Les questions de sécurité internationales ne sont plus de la responsabilité d'un club exclusif, a déclaré le représentant de l'Afrique du Sud dont le Président avait, en 2013, mis au défi l'ONU de se doter d'un nouveau Conseil de sécurité démocratique à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. »

<http://www.un.org/press/fr/2015/ag11679.doc.htm>

La position de la France sur le sujet, et une infographie très claire sur le C.S.

<http://www.franceonu.org/La-France-et-la-reforme-de-l-ONU>

Un court article dans *Le Monde* du 12 décembre 2016 sur le nouveau Secrétaire général de l'ONU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Portugais Antonio Guterres, qui a fait de la réforme de l'ONU un de ses principaux objectifs.

[http://www.lemonde.fr/international/article/2016/12/12/le-futur-secretaire-general-de-l-onu-antonio-guterres-appelle-a-une-reforme-globale\\_5047799\\_3210.html](http://www.lemonde.fr/international/article/2016/12/12/le-futur-secretaire-general-de-l-onu-antonio-guterres-appelle-a-une-reforme-globale_5047799_3210.html)

Un sujet sur Antonio Guterres dans le journal d'Arte du 31 décembre 2016

<https://www.youtube.com/watch?v=vQ-TZUwDu3E>

Faut-il réformer le droit de veto ? Un article de *La Croix* du 20 décembre 2016

<http://www.la-croix.com/Journal/Faut-reformer-droit-veto-IONU-2016-12-19-1100811685>

Un point de vue contre le droit de veto, dans *Libération*, le 19 décembre 2016

[http://www.liberation.fr/debats/2016/12/19/pour-la-suppression-du-droit-de-veto-au-conseil-de-securite-des-nations-unies\\_1536292](http://www.liberation.fr/debats/2016/12/19/pour-la-suppression-du-droit-de-veto-au-conseil-de-securite-des-nations-unies_1536292)

Un compte-rendu sur deux livres parus en 2015 sur le Conseil de sécurité, dans *Le Monde diplomatique* de juillet 2016

<http://www.monde-diplomatique.fr/2016/07/ROBERT/55952>